



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 12/2021 :

Demande de crédit de CHF 110'000.—TTC pour le remplacement de la retropelle de la déchetterie

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 10 mai 2021 avec Monsieur le Municipal Christian Dugon et Monsieur Alain Ghilardini puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Monsieur Christian Dugon et Monsieur Alain Ghilardini pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cette demande de crédit figure au plan d'investissement (45 – déchetterie) pour CHF 100'000.--

Budget : Le montant de la demande de crédit résulte de l'estimation concordante du prix d'une machine d'occasion par plusieurs fournisseurs.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par l'emprunt, ce qui se justifie compte tenu du montant en jeu.

La charge financière calculée sur la totalité du projet se monte à CHF 11'605.-- par an (dont CHF 605.-- d'intérêts sur le capital moyen, à un taux de 1.00%), soit une charge théorique de CHF 3.99 par habitant/an (situation au 31.12.2020).

Amortissement : L'amortissement de cet investissement se déroulera sur une période de 10 ans, ce qui correspond à la durée de vie estimée d'une machine d'occasion.

Risques particuliers liés à cet investissement : La rapidité de l'acquisition d'une machine de remplacement dépendra des disponibilités sur le marché de l'occasion.

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n° 12/2021 tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. D'adopter le préavis municipal n° 12/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 110'000.— TTC pour le remplacement de la retropelle de la déchetterie.
2. De financer ce dernier par l'emprunt.
3. D'amortir cet objet sur 10 ans

Arzier - Le Muids, le 10 mai 2021

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER

Didier HERMANN

Jean-Marie WEYER

Méliné VINCENT

Excusé

Fanny WEINMANN

Rapporteuse